

Bureau du 15 octobre 2001

Décision n° 2001-0243

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition d'un terrain situé 12, chemin de Pennachy et appartenant aux consorts Garnier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 octobre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les consorts Garnier ont, en vertu de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, mis la Communauté urbaine en demeure d'acquérir le terrain leur appartenant 12, chemin de Pennachy à Saint Genis Laval.

Il s'agit d'une parcelle de 616 mètres carrés qui est grevée d'une réserve, au POS sud-ouest de la Communauté urbaine, pour l'élargissement du chemin de Pennachy.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, ladite parcelle serait acquise à titre gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'article L 123-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette acquisition aux conditions sus-indiquées, notamment à signer le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant des frais d'actes notariés correspondants, évalués à environ 868,96 € (5 700 F), sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,